

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 501 – RÈGLEMENT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO.478 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue par vidéoconférence selon l'arrêté ministériel du Ministre de la Santé et des Services sociaux, mardi le 8 juin 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.501 sur la modification du règlement no.478 portant sur la gestion contractuelle.

Les modifications seront effectives à compter du 25 juin 2021 jusqu'au 24 juin 2024 et visent principalement à ce que la municipalité favorise les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nos bureaux sont présentement fermés pour une durée indéterminée. Nous maintenons nos services aux citoyens via le télétravail par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes dans les meilleurs délais possible selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 9^e jour de juin 2021.

James L.Lacroix
*Directeur général
et secrétaire-trésorier*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 501 – RÈGLEMENT SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO.478 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je soussigné, Directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du règlement ci-haut mentionné à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 13 et 15 heures ce 9^e jour de juin 2021.

En foi de quoi, j'émet ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 9^e jour de juin deux mille vingt et un.

James L.Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier